

Séance du 20 JANVIER 2009

DELIBERATION N° CS 2009-01-04

**OBJET : DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE
MONACIA D'AULLENE AU SITDESC**

NOM DE LA COMMUNE			L'an deux mil neuf, le vingt janvier 2009 à 10 heures 30, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au Cinéma l'Alba, route du Tavignano à Corte. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
NOM DE LA COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	
NOM DE LA COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	

NOM DE LA COMMUNE		
-------------------	--	--

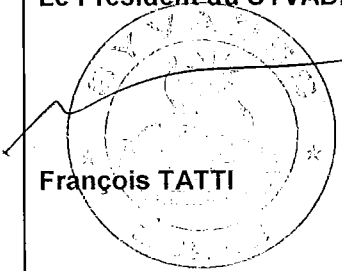
Mesdames : Isabelle BENIGNI.
Messieurs : Louis BRUSA, Maurice PASQUALINI, Henri POYET, Ange ROVERE, François TATTI, Jean-Noël VALERY, Pierre GUIDONI, Pierre-Paul DEGORTES, Eugène BETTELANI, José GIANZILY, Jean-Louis MASSIANI, Paul LIONS, Ange-Pierre VIVONI, Antoine FABIANI, Xavier POLI, Jean PAJANACCI, Dominique FARELLACCI, Gilles GIOVANNANGELI, François COLONNA, Jean-Pierre GIORDANI, Paul ROSSI, Séverin MEDORI.

NOM DE LA COMMUNE		
-------------------	--	--

Mesdames Christiane LECCIA, suppléante de Monsieur Laurent PERALDI, Pancrace MAURIZINI, suppléante de Monsieur Claudy OLMETTA.
Messieurs : René DOMINICI, suppléant de Monsieur Dominique ROSSI, Jean-Pierre ZEREGA, suppléant de Monsieur. Richard PELLEGRINI

NOM DE LA COMMUNE		
-------------------	--	--

Mesdames : Emmanuelle DE GENTILI.
Messieurs : Guy ARMANET, Paul GIUDICELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre PETROGNANI, Emile ZUCCARELLI, Jean ZUCCARELLI, Pierre-François ANGELINI, Pancrace GUGLIELMACCI, Antoine GREANI, Jean-Baptiste GIFFON, Hyacinthe MATTEI, André MAURY, Paul-Marie BARTOLI, Paul PERLA, Louis MERIA, Georges GIANNI, Joseph PIETRI, René SERRA, Toussaint SORBA, Joseph TAFANI.

NOM DE LA COMMUNE	Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :	et publication (affichage) ou notification du : Le Président du SYVADEC  François TATTI
NOM DE LA COMMUNE		
NOM DE LA COMMUNE		
NOM DE LA COMMUNE		

Sous-Préfecture de CORTE
27 JAN. 2009
ACCUSE DE RÉCEPTION

Objet : Demande d'adhésion de la Commune de Monacia d'Aullène au SITDESC.

Le 28 novembre 2006, le Conseil municipal de Monacia d'Aullène décidait de solliciter l'adhésion de la Commune au SITDESC.

En effet, depuis 2004, la Commune faisait traiter ses ordures ménagères par le Syndicat, sans pouvoir bénéficier de l'ensemble du programme de gestion globale des déchets mise en place sur le territoire syndical. Aussi, afin d'harmoniser la gestion des déchets sur l'ensemble de l'extrême sud, la Commune a décidé de demander son adhésion au SITDESC dans la continuité des actions engagées par le Syndicat.

Conformément à l'article L2511-18 du CGCT et à l'article 9 des statuts du SITDESC, par délibération n°1 en date du 22 mars 2007, le comité syndical a autorisé le Président à solliciter les communes membres du SITDESC, par la saisine de leur assemblée délibérante respective, afin qu'elles puissent se prononcer sur l'adhésion de la commune de Monacia d'Aullène au SITDESC.

Ainsi, le 07 juin 2007, le comité syndical du SITDESC a approuvé l'adhésion de la commune de Monacia d'Aullène.

Cette adhésion, entraîne l'extension du périmètre du SITDESC, mais aussi du périmètre du Syvadec dont le SITDESC est membre.

Ainsi, dans le cadre de la procédure relative à la demande d'adhésion de la Commune de Monacia d'Aullène au SITDESC, conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du CGCT, il est demandé au Comité Syndical de délibérer sur les modifications statutaires découlant de cette adhésion.

Ces explications entendues, Monsieur Le Président, demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

**27 membres présents,
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Accepte l'adhésion de la commune de Monacia d'Aullène au SITDESC et par extension au Syvadec,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi de la présente délibération.

Fait à Corté, le 20 janvier 2009
Extrait certifié conforme,
Le Président,


François TATTI

Sous-Préfecture de CORTE

27 JAN. 2009

ACCUSE DE RÉCEPTION